

## **Les lumières de Rappard vont nous manquer**

Philippe Rappard (1927-2022), psychiatre des hôpitaux, était quelqu'un qui a pu susciter beaucoup d'admiration, mais dont la pensée complexe et des positions d'allure contradictoire parfois ont pu dérouter.

Son érudition considérable, sa présence vive vont nous manquer. « Il savait vraiment nous rendre plus intelligent » a écrit un collègue à l'annonce de sa mort. Reconnu comme orateur hors pair, il était parfait comme président de séance : d'une écoute d'une grande finesse, imprévisible dans ses associations, il relançait et synthétisait librement et avec beaucoup d'humour.

Il nous reste ses écrits. Ils sont parfois ardues mais bourrés de pépites et ouvrant à des propositions originales. Son premier livre « La folie et l'État » (1981) est une référence reconnue. L'autre « L'État et la psychose » (2000) reprend quelques uns des nombreux articles qui ont été publiés dans des revues variées, dans des domaines aussi vastes que ses champs d'intérêt.

Il ne manquait jamais de rappeler lui-même ses origines protestantes.

J'ai été assistante et adjointe dans son service entre 1980 et 1991 à Étampes/Ste Geneviève des Bois, j'ai beaucoup appris à ses côtés, d'autant que c'était une période de développement d'une certaine psychiatrie, puis le début de signes politiques et administratifs inquiétants qu'il avait parfaitement repérés et dont il a souffert personnellement. J'ai gardé depuis avec lui des contacts réguliers, riches et amicaux.

Je ne rencontrais jamais Pierre Delion par exemple (et d'autres) sans qu'il me demande de ses nouvelles et me dise sa grande admiration pour lui.

Psychothérapie institutionnelle:

Il a été, avec Ayme et Torrubià, l'auteur du 1er article dans l'EMC sur la question (1964)

Sa thèse avait porté sur le décret et l'arrêté de 1958 sur le travail thérapeutique, les clubs (il était alors interne chez Henry Ey à Bonneval)

Après Sarreguemines et Prémontré, il a été médecin-chef pendant 30 ans au Centre Psychothérapique Barthélémy Durand à Étampes depuis l'origine de cet établissement en 1963 (l'appellation a changé plusieurs fois depuis). Il y a largement contribué à l'existence d'une vie associative active, tant intra qu'extra hospitalière, et respectée de l'administration.

Situation très particulière de l'Essonne où il y avait le pôle « désaliéniste" avec Bonnafé à Corbeil, et le pôle plus hospitalier « institutionnel » à Etampes. À une certaine période, il parlait de « l'école essonienne » comme lieu de grande émulation, quoique conflictuelle, liée à ce contexte.

Il a été auditeur régulier du séminaire de Lacan très longtemps avec Ayme, Schotte, Oury etc

Il se méfiait de l'appellation psychothérapie institutionnelle considérée comme concept ou modèle. Il préférait l'envisager comme un mouvement. Et reprenant l'histoire bien connue des deux jambes nécessaires pour que ça marche, il en avançait une formulation décalée, tout en l'attribuant à Tosquelles : une jambe idéologique : la médecine, et l'autre analytique : la psychanalyse et/ou le marxisme.

Il avait une lecture très pointue et attentive des textes officiels, étudiant comment on pouvait s'en servir, prenant appui par exemple sur ce qu'avait fait Tosquelles avec Hermann Simon (dont il avait la thèse).

Après la création du CES de psychiatrie en 69, il a été professeur associé au CHU de la Salpêtrière, position rare. À ce titre, beaucoup de psychiatres de ma génération l'ont connu et apprécié lors du travail et soutenance de leur thèse ou mémoire.

Il avait une réflexion rare sur la position structurelle de la psychiatrie par rapport à la nature de violence de l'État, le partage raison/déraison et l'importance de se relier à la "société civile ».

Ainsi, il considérait que la loi de 1838 était comme une circulaire d'application du Code pénal et son art 64. Cela a un peu changé avec les modifications du code pénal, peu avec les réformes successives de la loi de 1838.

L'articulation avec la société civile était pour lui indispensable pour envisager une évolution symptomatique des malades mentaux.

D'ailleurs, il a considéré que la "légalisation du secteur » (1985) était la mort du « secteur », en administrant a priori ce qui devait rester de l'ordre de l'initiative associative (au sens large).

À noter qu'il a été adjoint à la municipalité communiste d'Étampes, et ne manquait pas de culture philosophico politique.

L'article 64 du code pénal a été un vrai combat pour lui, son 1er poste de médecin chef avait été à Sarreguemines, dans le service de force.

Il a beaucoup travaillé ces questions avec un professeur de droit à Lyon, Jacques Michel.

Il a participé à la revue Forensic avec en particulier Daniel Zagury qu'il admirait beaucoup.

Il a adhéré à l'USP dans les années 80, et participé alors aux travaux du CEDEP (Comité Européen Droit, Ethique et Psychiatrie)

Il soutenait la position qu'il n'y a jamais eu en France de loi de « défense sociale » comme dans d'autres pays, ce qui pose problème.

Rappard a eu la gentillesse de m'associer, ainsi que Dominique Simonnet, Patrick Bantman et Mme Favory, à un rapport au congrès de psychiatrie et de neurologie de langue française, Lille 1990, « la raison psychiatrique et la raison juridique ». Gros pavé...Il m'avait chargée d'aborder la question de la protection juridique organisée par loi du 3 janvier 1968.

Rappard était très présent dans son service. Son bureau était un lieu de pensée permanente, de disponibilité à tous, d'écoute articulée à l'ensemble du dispositif de soins. Beaucoup de livres, beaucoup d'objets de toutes sortes déposés par des patients. L'articulation était un maître mot chez lui.

Sa femme, comme il était fréquent à cette époque, était assistante sociale dans son service. Genre de coopération remarquablement assumé.

Il y avait chez lui un engagement et un intérêt pour les patients d'une qualité exigeante. Il était trop modeste et intransigeant pour se dire psychanalyste en institution. La psychanalyse n'était pas pour lui une doctrine mais une culture vivante.

« La maladie mentale n'est pas un objet scientifique, c'est une cause qu'il faut aider ».

le 29 novembre 2022

Monique Thizon